

réunion du 7 février 1992  
(20h30)

Étaient présents: Mrs Tonnelier, Champain, Lingus, Soujel, Garnier, Chal,  
Feraud, Boril, Belliot, Lichereau, Galin, Cortin, Morimand, Dimes,  
Maury, Dubois.

1) Choix mode de marché et lancement appel d'offre pour la construction  
de 3 logements sociaux.

a) Le mode de marché retenu est le marché sur appel d'offre ouvert  
et accord pour lancer l'appel d'offre.

b) Les membres du conseil municipal demandant que chaque artisan  
et entrepreneur de la commune soit informé de ce lancement  
d'appel d'offres.

c) Les membres du conseil municipal prennent note de la demande  
de Mr Lucien Belliot qui souhaite être mis en dehors de la

commission des travaux, s'il est retenu lors de l'ouverture des offres.  
e) La commission d'ouverture des offres est composée de Mr Tonnelier, Maire,  
de Mr Soujel Claude, Champain Raymond et Lingus Marcel (suppléant).

2) Réflexion sur l'extension de la caserne des pompiers ou sur la construction  
d'un bâtiment neuf.

Mr le Maire a donné communication à l'assemblée délibérante de 2  
estimations, l'une concernant l'extension de la caserne actuelle et l'autre  
la construction d'un bâtiment neuf. Les membres du conseil municipal  
considèrent que le bâtiment actuel pour de grande utilité à la  
commune en tant que atelier municipal ou autre, adoptent le principe  
de construction d'une caserne.

3) Entretien des extincteurs.

Le Maire expose que depuis plusieurs années, l'entretien des extincteurs est  
assuré par l'entreprise SICU, la commune est propriétaire de 18 extincteurs  
et leur renouvellement annuel nous revient à 158000 TTC. Dans le courant  
du mois de Janvier, nous avons eu la visite de l'entreprise Sécurité Incendie  
de l'Ouest qui nous propose un contrat d'entretien pour 3 ans au prix  
de 285000 TTC. Les membres du conseil municipal, malgré cette différence  
de prix, décident de ne pas changer d'entreprise.



4) Revision de la remuneration du porteur de plus.

Les membres du Conseil Municipal considerant que Mr Cheneau Daniel, porteur de plus n'a pas ete augmente depuis 01 01 1988 decident de porter son indemnite de 62000 francs par mois au lieu de 53500 francs et ce a compter du 01 janvier 1992. Cette indemnite lui sera verse trimestriellement.

5) Revision de la remuneration des employes des Pompes Funebres.

Les membres du Conseil Municipal considerant que les employes des Pompes Funebres n'ont pas ete augmentes depuis le 01 01 1988 decident les augmentations suivantes.

- Les porteurs percevront 11200 francs par inhumation au lieu de 9000 francs
  - Le chauffeur percevra 4000 francs par inhumation au lieu de 3300 francs
- et ce a compter du 01 janvier 1992.

6) Travaux a l'Ecole Publique.

Les devis presentes par Mr Baudouin pel pour la peinture et le nettoyage des murs interieurs de l'Ecole ont ete acceptes. Montant total: 30 958,42 TTC

7) Achat d'une rotative.

Les membres du Conseil Municipal ont donne leur accord pour l'achat d'une rotative d'occasion qui pourra a la tonte du terrain de football. Mr Jeanpierre Daniel sera contacte.

8) Illumination de la chapelle de Ligueries et de l'eglise d'Orgères

Il a ete decide de proceder a l'illumination de la chapelle de Ligueries et de l'eglise d'Orgères par periode. Les periodes seront determinees plus tard.

9) Deput d'ordures

Mr Gauchon Jean Luc a propose un de ces terrains qui pourrait servir actuellement de depot d'ordures. Une vote sera plus si impose.

6/ Circulation dans le bourg :

Les membres du Conseil Municipal demandent de prendre l'avis interdisant le stationnement en face du cabinet du Docteur Claerhout. D'autre part, il est demandé à l'Équipement de faire mettre 1 peintre "École" sur la route des Bois en face l'École laïque.

~~Duchêne~~  
~~Chal~~  
~~Phanjam~~  
~~Lange~~  
~~Boul~~  
~~Gallet~~  
~~Carlin~~  
~~Normand~~  
~~Mme Duchesne~~  
~~Mme Leduc~~  
~~M. Ferault~~

Réunion du 31 Mars 1992  
(13h45)

Étaient présents : MMrs Tourelles, Loupl, Phanjam, Lange, Boul, Gallet, Chal, Pichereau, Fortin, Carlin, Jarnier, Normand, Mme Duchesne  
Absents excusés : Mme Leduc, M. Ferault